

Solipolis

Entrepreneurs
d'une société solidaire



Une marque

Unapei

HAUTS-DE-SEINE 92



edito

Stephen Decam,
Président de l'Unapei 92

“

Aujourd'hui les entreprises s'engagent de plus en plus en faveur de l'inclusion. L'Unapei 92, pour sa part, œuvre de longue date et de manière active pour que les personnes en situation de handicap trouvent la place qui leur revient dans le monde du travail.

Pour que ces volontés se rencontrent, notre association, acteur majeur du champ du handicap en Ile-de-France, fait le choix de réunir l'ensemble de ses 8 ESAT sous une marque unique : Solipolis.

Contraction de solidarité (soli) et de la cité (polis), Solipolis offre aux entreprises et aux collectivités, une plateforme de prestations de services et d'insertion professionnelle pour recruter, former, intégrer et maintenir dans l'emploi les personnes en situation de handicap.

Ce lancement marque ainsi une étape cruciale dans l'offre proposée sur le territoire francilien, riche en sièges d'entreprises désireuses de s'ouvrir davantage au handicap, et faire de l'entreprise un environnement plus inclusif.

Grâce à Solipolis, nos clients partenaires ont désormais accès, via un guichet unique, à un catalogue de prestations et services, qui leur permettra à la fois de satisfaire les besoins liés à leurs activités tout en répondant à la recherche d'inclusion.

En favorisant l'accès à ses services aux entreprises, collectivités et particuliers, Solipolis joue un rôle clé dans la transformation des milieux professionnels du territoire et plus généralement de notre société.

”

SOLIPOLIS, ACTEUR DE L'INSERTION PROFESSIONNELLE

Solipolis est la marque des ESAT de l'Unapei92. Elle accompagne vers l'emploi 600 professionnels en situation de handicap, répartis sur 6 sites dans les Hauts-de-Seine et 1 en Eure-et-Loir. La marque propose différentes prestations de services aux entreprises et aux collectivités, qui aspirent à allier performance et engagement sociétal.

Le rôle de Solipolis est de créer une passerelle entre les entreprises et les collectivités engagées dans une démarche sociale, et les personnes en situation de handicap désireuses d'entreprendre une activité professionnelle.

En proposant ses services aux entreprises et aux collectivités, Solipolis s'inscrit dans leur démarche RSE, visant à favoriser l'inclusion des personnes éloignées de l'emploi, le recours aux circuits courts, et le développement économique local. En accompagnant les personnes en situation de handicap dans leur projet professionnel individuel à travers des formations, de l'encadrement et du suivi, Solipolis répond à leur **besoin de participer**

à la vie de la cité et pour d'autres même, à leur **volonté d'intégrer le monde professionnel ordinaire.**

Ainsi Solipolis a à cœur de valoriser le professionnalisme et les compétences de ses équipes afin que les clients aient recours à ses services, au-delà d'une démarche citoyenne, parce qu'ils recherchent d'abord des **personnes compétentes, investies et déterminées.**

Solipolis est signataire de la charte d'engagement Unapei & Entreprises reprenant les valeurs et principes partagés par nos établissements. Cette signature met en valeur notre ambition visant à influencer un changement de regard sur le handicap à travers l'emploi. Solipolis valorise les engagements pris par ses établissements pour garantir un accompagnement des travailleurs tout au long de leur parcours.

les chiffres :

- 6** sites dans les Hauts-de-Seine, dont 2 à Meudon
- 1** site en Eure-et-Loir
- 600** professionnels en situation de handicap
- 120** professionnels salariés accompagnants
- 1** service d'insertion Hors-les-Murs



SOLIPOLIS, UN GUICHET DE SERVICES À DESTINATION DES ENTREPRISES ET DES COLLECTIVITES

Acteur engagé de l'inclusion professionnelle, Solipolis a pour mission d'aider à revoir les idées reçues autour des travailleurs en situation de handicap en donnant à voir la diversité des handicaps, la valeur ajoutée qu'ils peuvent apporter et surtout, les compétences qu'ils possèdent. C'est dans cette optique que Solipolis forme et accompagne vers l'emploi sa pépinière de talents.

Solipolis propose une large gamme de services destinés aux entreprises et aux collectivités, réalisés par des professionnels qualifiés et compétents. Elle se mobilise pour répondre à chaque configuration de projet et délivrer un service de qualité à des tarifs compétitifs. Ses prestations sont effectuées en ESAT ou hors-les-murs, dans différentes filières, pour les entreprises, les collectivités et même les particuliers.

EN ESAT

Format le plus connu, les ESAT Solipolis se répartissent sur l'ensemble du territoire pour proposer une offre locale et performante aux entreprises. Ses services vont de la blanchisserie pour entreprises ou particuliers à la couture, le conditionnement, le routage, la restauration ou les services de traiteur.

EN ENTREPRISE

Certains services sont proposés directement au sein des entreprises comme les prestations d'hygiène ou d'espaces verts. Il peut s'agir également de conciergeries présentes sous forme de guichets de services dans les locaux des entreprises.

EN UNITÉ DÉDIÉE

Solipolis est en mesure de mettre en place des ateliers dédiés à des services spécifiques mono client. Ces unités permettent d'intégrer des travailleurs handicapés à l'entreprise tout en leur offrant un encadrement et un environnement de travail spécifique.

Les ESAT (Établissements Spécialisés d'Aide par le Travail) sont des établissements médico-sociaux, qui relèvent du code de l'action sociale et des familles. Ces structures accueillent des personnes en situation de handicap et leur proposent un emploi, dans des conditions de travail adaptées, sur mesure, à leur forme de handicap. La mission de Solipolis est d'accompagner ces travailleurs dans leur projet professionnel, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses structures par un soutien médico-social et le développement de leurs compétences.



Nos établissements sont des lieux ressources pour les personnes en situation de handicap offrant un accompagnement intégrant des dimensions professionnelles, sociales et éducatives.



Depuis le 1er janvier 2024 et l'entrée en vigueur de la loi Plein emploi du 18 décembre 2023, différentes mesures visant à faciliter l'emploi des personnes handicapées sont inscrites dans la loi. Les thèmes abordés par celle-ci couvrent des sujets touchant aux droits des personnes en situation de handicap tels que :

- La capacité **d'expression directe et collective** sur le contenu, les conditions d'exercice et l'organisation du travail ;
- Le **droit d'alerte ou de retrait** en cas de danger grave ou imminent ;

- Le droit d'adhérer à un **syndicat** et le **droit de grève**.

Et à partir de juillet 2024 :

- L'accès à une **complémentaire santé** ;
- Le **remboursement des frais de transports** liés à l'exercice de l'emploi ;
- Le bénéfice de **titres restaurants** et de **chèques vacances**.

Enfin, le service public de l'emploi se voit confié l'accompagnement des demandeurs d'emploi en situation de handicap.

Des prestations classiques



... mais aussi des activités émergentes



SOLIPOLIS INSERTION : VERS L'EMPLOI INCLUSIF

Solipolis Insertion accompagne les professionnels en situation de handicap dans leur recherche d'un emploi stable et durable en milieu ordinaire. Des missions diverses, allant de courtes à longues durées, sont proposées pour renforcer les compétences et construire une expérience professionnelle. Ces missions peuvent s'effectuer à 100 % dans l'entreprise ou de manière hybride entre ESAT et entreprise.

Dans ce cadre, Solipolis met en relation les entreprises en recherche de compétences spécifiques et les personnes en situation de

handicap désireuses d'exercer leurs talents en dehors des structures traditionnelles. Elle propose des contrats de mise à disposition de personnels ainsi que des contrats de prestations de services. Un référent Solipolis accompagne l'intégration de chaque professionnel dans les équipes des entreprises partenaires afin de sécuriser le parcours post-intégration des personnes accompagnées.

L'objectif de Solipolis est de rendre les entreprises plus inclusives en les aidant à recruter les bons profils, avec les bonnes compétences.



Travailler avec un ESAT nous permet de sensibiliser nos collaborateurs à la lutte contre la discrimination et l'exclusion, mais aussi d'exprimer notre engagement pour une société plus inclusive en encourageant l'emploi de personnes en situation de handicap. Deux personnes de Solipolis ont travaillé pendant deux ans chez nous en contrat de mise à disposition, avec comme objectif de les insérer progressivement au monde du travail, de les rendre de plus en plus autonomes. Aujourd'hui, tous deux sont salariés de ChapsVision et nous en sommes tous très satisfaits et très fiers.

ChapsVision

Editeur de logiciels
et partenaire de Solipolis



Travailleurs handicapés, que dit la loi ?

Tout employeur de 20 salariés et plus doit employer des personnes en situation de handicap dans une proportion de 6 % de l'effectif total. L'obligation d'emploi concerne tous les salariés quelle que soit la nature de leur contrat. L'employeur doit déclarer chaque année le nombre d'emplois occupés par un travailleur handicapé pour justifier qu'il respecte son

obligation d'emploi. En cas de non-respect de cette obligation, l'employeur s'expose au versement d'une contribution annuelle. Le recours aux services de Solipolis (contrats de mise à disposition ou de prestations) vient en déduction de la contribution due par les entreprises qui n'atteignent pas ce taux de 6 %, au travers du chiffre d'affaires utile confié à Solipolis.

Contact presse

Agence Libre Mullelowe

Melina Constantinidis : 07 63 18 97 34 – m.constantinidis@libremullenlowe.fr